

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2022

MAINTIEN PROVISOIRE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE EN
MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 (N°9) - (N° 14)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par

Mme Bonnivard, M. Neuder, M. Fabrice Brun, Mme Alexandra Martin, Mme Gruet,
Mme Genevard, M. Gosselin, M. Descoeur, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Vatin,
M. Cordier, M. Cinieri, M. Bazin, Mme Corneloup, Mme Valentin, Mme Louwagie, M. Di Filippo,
M. Pierre-Henri Dumont, M. Breton et Mme Dalloz

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'impact de la mesure visant à imposer le retour du passe sanitaire aux frontières sur les arrivées, ainsi que sur l'impact sur les recettes touristiques.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France a été très durement touchée par la crise résultant de l'épidémie de Covid-19, alors que le tourisme est un point fort de son économie.

C'est la filière touristique qui a été le plus durement touchée et pour laquelle le redémarrage a été le plus long.

Fin 2019, Atout France estimait à 170 milliards d'euros les dépenses de consommation liées au tourisme sur le sol français.

L'été 2021 a été marqué par une forme de reprise du secteur du tourisme, bien que lente et limitée, grâce notamment à la levée des restrictions aux voyages.

Ainsi, la fréquentation hôtelière a augmenté au deuxième trimestre 2021, avec l'assouplissement des mesures sanitaires, notamment.

Sur l'ensemble de l'année 2020, les recettes de voyages ont atteint 28,5 milliards d'euros. Par rapport à 2019, les recettes ont ainsi chuté de 50% (56,7 milliards d'euros en 2019).

La clientèle internationale et britannique, plus génératrice de recettes, a été la grande absente de cette reprise. Les mesures sanitaires imposées à ces voyageurs expliquent en partie cette évolution.

Les clientèles plus lointaines sont demeurées également absentes de France à l'été 2021 : les visiteurs de Chine, du Japon ou de l'Australie restent très en deçà de leurs niveaux d'avant crise avec un retrait de plus de 80% à l'été 2021 par rapport à l'été 2019. Or, ce sont précisément ces clientèles qui ont le plus gros panier.

Les destinations plébiscitées par ces clientèles d'été étrangères se répartissent entre le littoral qui demeure très prisé et Paris qui connaît une certaine reprise touristique.

Depuis le printemps 2022, Paris a connu 20% de touristes étrangers en plus par rapport à 2019 et les Nord-Américains étaient presque aussi nombreux qu'avant la pandémie (-2%), marquant une dynamique certaine qu'il ne faudrait pas casser par la mise en œuvre de contraintes supplémentaires.

En dépit de la guerre en Ukraine et de la hausse des prix observée, la reprise du tourisme international se confirme et tangente les niveaux de 2019, le rebond de Paris est très significatif.

Ajouter des contraintes supplémentaires en pleine saison touristique estivale risque d'avoir un impact sur la venue des clientèles d'été étrangères, chinoises ou américaines qui pourraient se reporter sur d'autres destinations.

C'est un signal négatif qu'on renvoie à l'économie du tourisme dont certaines destinations dépendent.

On a bien conscience qu'il n'y a pas de contrainte supplémentaire imposée aux Français.

Et si on peut tout à fait comprendre cette mesure d'un point de vue sanitaire, il ne faut pas, pour autant, oublier que l'économie touristique va être directement impactée.

Dès lors, il faut pouvoir évaluer et si nécessaire, accompagner la filière touristique.